

RAPPORT

ANNUEL 23-24





18 OCTOBRE 2023 - SEMAINE DE LA COOPÉRATION

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	02
MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	04
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION FINANCIÈRE	08
PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	10
PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE	12
RAPPORT FINANCIER	14

MOT DU PRÉSIDENT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



C'est ici que mon parcours au sein de la coopérative prend fin.

Tout comme plusieurs membres du conseil d'administration, cette année représentait la fin de mon parcours au sein du Cégep de

Sainte-Foy et, par conséquent, la fin de mon parcours au sein de Coopsco Sainte-Foy.

En tant que président du conseil depuis déjà deux années, j'ai eu le privilège de découvrir le monde de la coopération. Ce monde, qui m'était tout à fait inconnu jusque-là, aura changé quelque peu ma vision du monde des affaires. Les valeurs et les principes qui animent le milieu coopératif m'ont rejoint au plus haut point et m'ont permis de découvrir une facette inexplorée du milieu scolaire. Lors de mon passage au sein de Coopsco Sainte-Foy, j'ai pu voir évoluer cette entreprise qui, au fil des ans, s'adapte aux besoins de ses membres. Elle a d'ailleurs su rayonner auprès de ses pairs du réseau Coopsco, qui lui ont dédié un prix « coup de cœur » lors du dernier Gala Coopsco, pour s'être démarquée en termes de gouvernance, d'assistance à ses assemblées générales, et pour ses méthodes de recrutement et de rétention de ses administratrices et administrateurs.

Coopsco Sainte-Foy aura, à tout jamais, marqué mon parcours collégial et ma façon d'entrevoir l'avenir et j'en suis très reconnaissant.

J'en profite d'ailleurs pour remercier les étudiantes et

les étudiants du collège qui m'ont permis d'occuper ce poste durant ces deux dernières années. Vous m'avez permis de découvrir une force qui m'était inconnue. Je remercie également les gestionnaires de l'équipe qui m'ont appuyé pour faire face à ces nouveaux défis avec brio. Finalement, j'aimerais également remercier tous les membres de l'équipe qui se démènent afin de s'assurer que des services hors norme soient fournis à notre clientèle.

Comme vous le savez sans doute, la dernière année en fut une qui nous a présenté de nombreux défis, mais également de nombreuses opportunités. Bien que les grèves du secteur public nous aient touchées de façon significative, comme vous pourrez le constater lors de la présentation des états financiers, de nombreux projets se sont malgré tout achevés lors de cette dernière année.

Finalement, je souhaite bonne chance à ceux et celles qui me succéderont. Je quitte en leur laissant une coopérative forte, mais également de nouveaux défis et opportunités, et la chance de découvrir le monde de l'entrepreneuriat et de développer des aptitudes qu'elles et ils ne croient peut-être pas avoir.

Je souhaite donc au conseil d'administration, à la direction de la coopérative et à tous les membres du personnel, la meilleure des années 2024-2025. Qu'elle soit gage de succès, pour la coopérative, pour vous mais également pour son milieu et la clientèle membre de la coopérative.

Mickael Godin-Deslauriers,
Président du conseil d'administration



8 NOVEMBRE 2023

**SÉANCE DE SIGNATURE AVEC
L'AUTEUR ENSEIGNANT SERGE BERGERON,
À L'OCCASION DE LA PARRUTION
DE SON TOUT NOUVEAU LIVRE
MARCEL DUBÉ : ÉCRIRE POUR ÊTRE PARLÉ
AUX ÉDITIONS LEMÉAC**



MOT DE LA **DIRECTRICE GÉNÉRALE**

J'ai le plaisir de plaisir de vous présenter le rapport annuel de votre coopérative pour l'année 2023-2024. Année qui a été marquée par une réduction significative, mais contextuelle, de nos revenus. En parcourant le présent rapport annuel, vous pourrez constater l'effet considérable que ces baisses ont eu sur les résultats de la coopérative. Toutefois, votre coopérative s'est démarquée par son engagement, sa gouvernance et son implication dans son milieu.

NOTRE MILIEU DE VIE

Cette dernière année, votre coopérative souhaitait encore une fois faire une différence dans la vie de sa communauté étudiante, particulièrement auprès de et ce

ux qui vivent une période de précarité financière qui pourrait entraver leur parcours académique.

Ainsi, nous ne pouvons passer sous silence notre belle collaboration avec la [Fondation du Cégep de Sainte-Foy](#). La Fondation joue un rôle actif au sein de la communauté de notre Cégep et grâce à ses partenaires, dont Coopsco Sainte-Foy fait partie, elle déploie notamment des programmes de bourses d'études et offre un soutien financier en appui à différents projets. Elle contribue à renforcer la persévérance scolaire des étudiants et des étudiantes, à stimuler leur créativité et leurs innovations, en plus de favoriser leur épanouissement personnel et leur développement global en tant qu'individus. C'est donc en appui à toutes ces initiatives que votre coopérative

est fière d'avoir contribué à cette campagne annuelle de financement de la Fondation.

Entre autres projets de vie associative, Coopsco Sainte-Foy est également fière d'avoir pu contribuer significativement au **Frigo Communautaire**, en partenariat avec l'**Association Étudiante du Cégep de Sainte-Foy**. Ce frigo communautaire a été garni chaque jour durant l'année par les services alimentaires de Coopsco Sainte-Foy, permettant ainsi à des étudiantes et des étudiants en situation de précarité financière de se procurer gratuitement de la nourriture.

Également, plusieurs partenariats avec des départements d'enseignement ont permis à des étudiantes et des étudiants de différents domaines de travailler en étroite collaboration avec leur coopérative et de concrétiser leurs apprentissages scolaires dans un milieu de travail de proximité. En voici quelques exemples :

- Avec le cours de Gestion commerciale, nous avons débuté le processus de mise sur pied d'un Plan de service à la clientèle par de l'observation dans tous nos points de vente, ayant mené à une liste de recommandations en vue d'atteindre nos objectifs d'excellence en matière de service à la clientèle;

Dans les cours de Méthodes quantitatives, un sondage a été réalisé auprès de près de 700 étudiantes et étudiants de la communauté du Cégep, toujours en lien avec le service à la clientèle dans nos points de vente;

- Un partenariat avec plusieurs cours de Comptabilité et Gestion a permis d'atteindre plus de 350 étudiantes et étudiants à qui nous avons eu l'occasion de parler de la coopérative et du mouvement coopératif en général. Ces mêmes étudiantes et étudiants ont d'ailleurs pu assister à l'assemblée générale de la coopérative en septembre 2023;
- Dans le cadre de certains cours de Gestion commerciale, nous avons contribué à bonifier le

parcours scolaire des étudiantes et des étudiants par différentes collaborations : présentation des méthodes d'évaluation du rendement de nos employées et employés, participation au processus d'analyse financière de nos résultats pour l'année 2022-2023, etc.

Finalement, l'entente conclue en fin d'année 2022-2023 avec le Cégep de Sainte-Foy quant à la contribution de la coopérative dans le rayonnement des équipes sportives du Cégep, s'est également poursuivie en 2023-2024. Nous sommes très choyées et choyés d'avoir des équipes sportives qui se surpassent et font briller le Cégep à l'échelle provinciale, voire à l'échelle canadienne. En s'affiliant avec les **Dynamiques du Cégep de Sainte-Foy**, la coopérative contribue financièrement aux différents programmes sportifs en leur remettant un pourcentage de ses ventes sur les vêtements et accessoires à leur effigie. Le nombre grandissant de produits offerts arborant le logo des équipes sportives du collège contribue à augmenter la visibilité des Dynamiques et par le fait même, du Cégep de Sainte-Foy.

Étant une coopérative dont une majorité de membres sont des étudiantes et des étudiants du Cégep de Sainte-Foy, il va de soi que la coopérative se démarque en étant un partenaire important et qu'elle contribue au développement et à la persévérance scolaire de tous et toutes. Ainsi, lors de chaque rentrée scolaire et tout au long des sessions, nous employons des étudiantes et des étudiants du collège. Nous leur permettons ainsi de jumeler le travail à leur vie étudiante en adaptant leurs horaires de travail de manière à prioriser leurs parcours académiques. Chaque membre de notre équipe régulière a à cœur leur réussite, et se fait un devoir de les encourager et de les motiver lors de périodes plus intenses et difficiles.



AGA DU 27 SEPTEMBRE 2023

VOTRE COOPÉRATIVE EN ACTION

Durant l'année 2022-2023, votre coopérative avait mis sur pied différents plan d'actions qui se sont poursuivis cette année :

- Plan en lien avec la Loi 25 sur la protection des renseignements personnels;
- Plan d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre;
- Plan de gestion des talents;
- Plan de contingence.

En plus des plans mentionnés précédemment, le Plan « Expérience client » ainsi que le Plan d'action en développement durable, ayant été amorcés en 2021-2022, ont également progressé et voire menés à terme.

LES OPÉRATIONS

En 2023-2024, la coopérative a obtenu une subvention de Patrimoine canadien dans le cadre du Fonds du livre du Canada – Soutien aux librairies. Cette subvention a permis d'investir dans l'amélioration de notre système de vente en ligne. Ainsi, les outils technologiques, le système opérationnel et la logistique d'entreposage ont été revus et grandement bonifiés. Nous sommes d'ailleurs très reconnaissants envers Patrimoine canadien.

Cette subvention a également permis de revoir l'opération « Rentrée scolaire » et ainsi d'améliorer l'expérience de la clientèle étudiante lors des rentrées scolaires. Comme ce processus d'amélioration en est un de longue haleine, cet aménagement de plan se poursuivra en 2024-2025, avec la collaboration de notre institution.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cette dernière année, le conseil d'administration a finalement adopté son **Programme de valorisation des administratrices et des administrateurs**. Celui-ci avait été initié par le comité finance en 2019-2020 et a été porté depuis par un administrateur déterminé depuis son arrivée au conseil en 2021, Nicolas Labbé. Ce programme vise à reconnaître l'apport des membres du conseil d'administration et à valoriser leur expérience. Lors du Gala Coopsco 2024, Nicolas Labbé a d'ailleurs reçu le prix « Coup de cœur du jury » dans la catégorie *Administrateur par excellence*, pour la mise sur pied de ce programme unique dans notre réseau.

Je salue et je suis reconnaissante du travail et du soutien des membres du conseil d'administration, qui s'impliquent bénévolement dans chaque comité et dans les activités d'éducation coopérative. Elle et ils ont été présentes et présents et ont su me donner leur appui dans les différents dossiers. Ce sont des gens dévoués et passionnés comme eux qui font une différence dans une organisation comme la nôtre. Leurs proximités avec le milieu, la clientèle et les services que nous offrons, sont des outils plus qu'essentiels à la poursuite de notre mission. Je remercie de leur passage ceux et celles qui nous quitteront et leur souhaite une belle continuité dans leur parcours académique et professionnel. Une autre année de projets et de défis nous attend en 2024-2025 et je suis persuadée que le futur conseil d'administration saura démontrer l'intérêt et le soutien nécessaire.

CONCLUSION

En terminant, je me dois de souligner l'apport incommensurable de tous les membres de mon équipe de gestion. Ces derniers, sans compter leur temps, multiplient les implications dans les différents dossiers et savent rallier l'ensemble de notre équipe à nous suivre dans des projets parfois un peu fous. Mais ces projets, au final, sont innovateurs et font qu'encore aujourd'hui, après plus de 53 ans d'existence, la coopérative du Cégep de Sainte-Foy répond encore et toujours à sa mission première ;

avoir, au cœur de ses décisions et de ses actions, le bien-être de sa clientèle membre tout en soutenant cette clientèle tout au long de son parcours collégial en répondant à ses besoins, en l'éduquant sur le mode coopératif, et en contribuant positivement à son milieu de vie. Merci également à toutes les employées et tous les employés de nos deux grands secteurs, la boutique et les services alimentaires, pour votre contribution, votre dévouement et surtout de votre loyauté. Vous avez à cœur le succès de la coopérative, tout comme le service que nous offrons à nos membres. Ce sont des gens comme vous qui font le succès d'une entreprise et nous sommes plus que choyés que vous fassiez partie de notre équipe.

Finalement, merci à vous les membres, de renouveler votre confiance envers nous d'année en année et de contribuer au développement de votre coopérative.

Coopérativement vôtre,

Louise Deraspe
Directrice générale



18 OCTOBRE 2024 · SEMAINE DE LA COOPÉRATION, ACTIVITÉ ROUE CHANCEUSE

ÉTATS DES RÉSULTATS

COOPSCO SAINTE-FOY

AU 31 MAI	2024	2023	2022	2021
Ventes	5 140 108\$	5 165 451\$	4 221 631\$	2 322 349\$
Coût des marchandises vendues	2 987 067\$	2 913 685\$	2 395 532\$	1 608 330\$
Trop-perçu brut	2 153 041\$	2 251 766\$	1 826 099\$	714 019\$
Marge bénéficiaire brute	41,89%	43,59%	43,26%	30,75%
Frais d'exploitation	2 045 939\$	1 960 762\$	1 489 285\$	667 020\$
Frais d'exploitation/ventes	39,80%	37,96%	35,28%	28,72%
Trop-perçu avant rabais, dons et commandites	107 102\$	291 204\$	336 814\$	46 999\$
Rabais aux membres, dons et commandites	(258 645)\$	(267 554)\$	(219 400)\$	(61 840)\$
Trop-perçu avant impôts futurs	(151 543)\$	23 650\$	117 414\$	(14 841)\$
Impôts futurs (ajustement)	40 000\$	-\$	-\$	-\$
Trop-perçu/déficit de l'exercice	(191 543)\$ -3,73v%	23 650\$ 0,46%	117 414\$ 2,78%	(14 841)\$ -0,64%



Amortissement	0,85%
Rabais aux membres	5,81%
Coût des marchandises vendues	58,11%
Frais d'exploitation & d'administration	7,40%
Salaires et charges sociales	31,55%
Excédent	-3,73%



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un conseil majoritairement étudiant oriente les axes de notre coopérative et veille au respect de notre mission et de nos valeurs coopératives. Les membres du conseil sont recruté-e-s et élu-e-s lors de notre assemblée générale annuelle et les mandats de chacun et chacune sont d'une durée de deux ans. Les sièges sont à pourvoir en alternance.



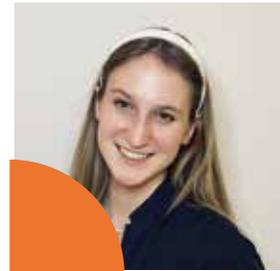
MICKAEL GODIN-DESLAURIERS
PRÉSIDENT



PASCAL BEAUDOIN
VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF



LAURENCE BERNARD
VICE-PRÉSIDENTE ÉDUCATIVE



DORIANNE BEAUDOIN
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE



AMÉLIE CROTEAU
ADMINISTRATRICE



MIREILLE DROUIN
ADMINISTRATRICE



NICOLAS LABBÉ
ADMINISTRATEUR



VICTORIA LARIVIÈRE
ADMINISTRATRICE

Le conseil d'administration est formé de dix membres au total, réparti comme suit :

- 6 sièges réservés à des étudiant-e-s ;
- 3 sièges réservés à des membres du personnel et de la direction du Cégep ;
- 1 siège réservé à l'externe



ALEX-ANNE MALTAIS-DENIS
ADMINISTRATRICE



MICKAEL GODIN-DESLAURIERS
ADMINISTRATEUR

COMITÉS

2023-2024

COMITÉ D'ÉDUCATION
COOPÉRATIVE



LAURENCE BERNARD
NICOLAS LABBÉ
VICTORIA LARIVIÈRE

COMITÉ D'ÉVALUATION



MICKAËL GODIN-DESLAURIERS
VICTORIA LARIVIÈRE
AMÉLIE CROTEAU

COMITÉ EXÉCUTIF



MICKAËL GODIN-DESLAURIERS
NICOLAS LABBÉ
LAURENCE BERNARD
PASCAL BEAUDOIN

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE



ALEX-ANNE MALTAIS-DENIS
NICOLAS LABBÉ
LAURENCE BERNARD

COMITÉ FINANCE



NICOLAS LABBÉ
MIREILLE DROUIN
DORIANNE BEAUDOIN
MICKAËL GODIN-DESLAURIERS

L'ÉQUIPE COOPSCO SAINTE-FOY

Être un employé ou une employée de Coopsco Sainte-Foy, c'est adhérer à des valeurs de coopération telles que l'entraide, la responsabilité, l'égalité et la solidarité. Ce sont sur ces valeurs que nous nous basons pour construire une équipe qui a à cœur de bien servir nos membres. Voici ceux et celles qui ont fait parti de cette équipe en 2023-2024 :

EMPLOYÉ·E·S DE LA BOUTIQUE

Desmeules, Samuel
Guiri, Suzanne
Harvey, Céline
Jouve, Claire
Lemaire, Maël
Morency, Daphnée
Rioux, Paméla
Temgoua-Djutsu, Vianol

ÉTUDIANT·E·S

Alain, Nicolas
Audet, Laurence
Beaudin, Amélie
Bernier, Alexanne
Cassidy, Samuel
Chénéédé, Zacharie
Côté, Charlotte
Crépault, Léa-Rose
Demers, Meggan
El Bouanani, Charlandrine
Fiset, Maxime
Fourati, Sadok
Francis, Éliane
Fromageot, Constance
Gagnon, Rosemarie
Gagnon, Ash
Gendreau, Emma
Glorieux, Pauline
Graignon, Maxime

Jouan, Jade
Jouan, Noémie
Kherchi, Aida
Kherchi, Ritaa
Laamrani, Sabrina
Lafamme, Charlotte
Lafrance, Jasmine
Michel, Léléna
Moulinas, Marie
Narindrarisoa, Tracy
Ouellet, Stéphanie
Pelletier, Claudine
Protsko-Lajoie, Alyona
Redjeb, Yassine
Richards, Madisson
Roy, Laurie
Tremblay, Jacob
Vasquez-Rivero, Adrianna
Patrici
Vézina, Mathieu
Vo, Samuel Anh-Quan

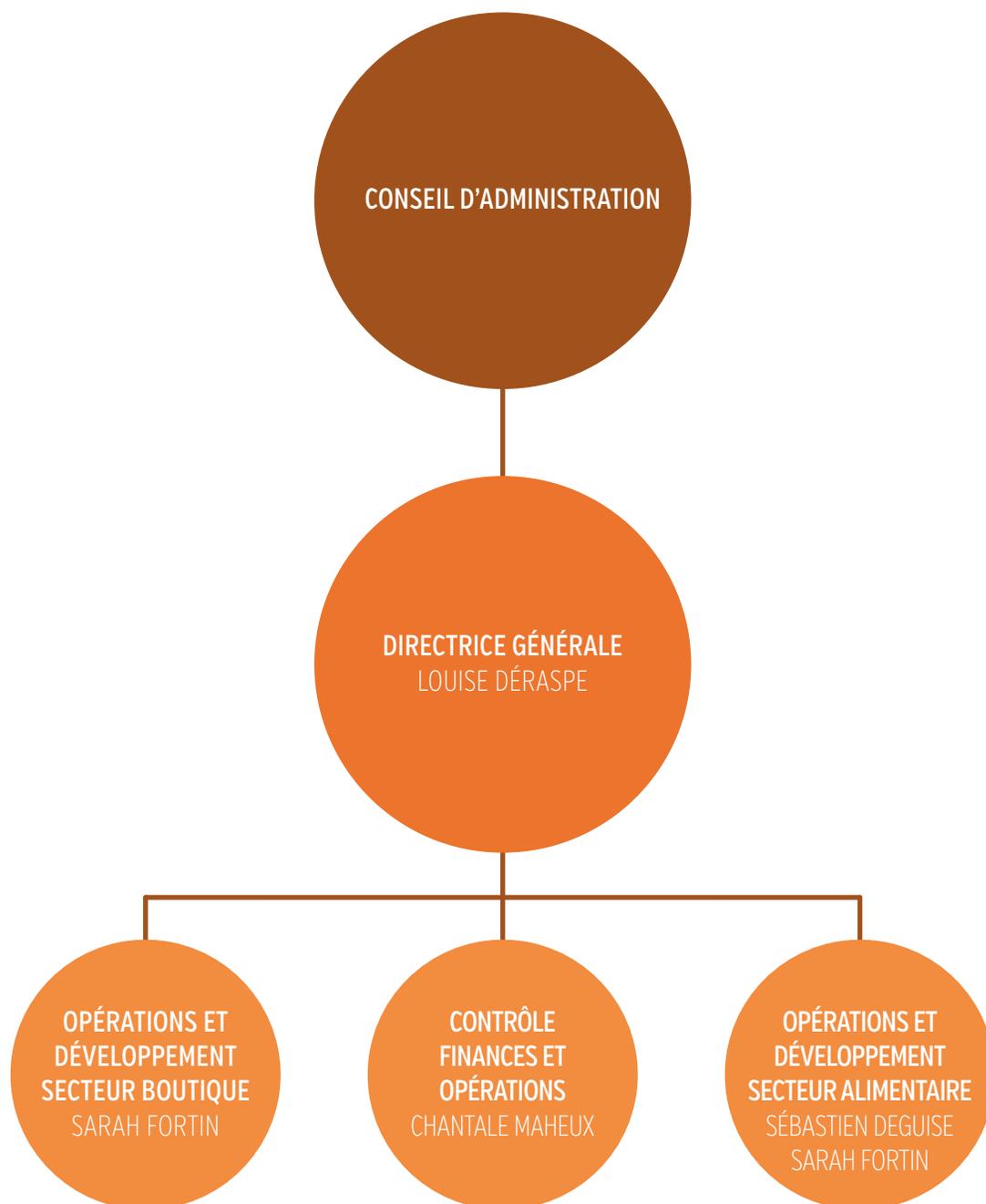
EMPLOYÉ·E·S DES SERVICES ALIMENTAIRES

Allard, Mariette
Blouin, Lisette
Blouin, Lucie
Blouin Johanne
Bouchard, Annie
Boutet, Marie-Josée
Brousseau, Nancy
Daigle, France
Fiset, Claire
Fortin, Mickaël
Gauthier, France
Genest, Teddy
Germain, Elisabeth
Henri, Josianne
Honoré, Jean-Hébert
Honoré, Sterline
Labrecque, Jennifer
Marais, François
Mathieu, Steve
Munger, Nadine
Nadeau-Bédard, Olivier
Noël, Jean-François
Plourde-Mathieu,
Simon-Olivier
Poliquin, Johanne
Renaud, Linda
Rioux, Germaine
Samuel, Doris
Tardif, Sonia
Tibeaut, Germythe
Trudelle, Stéphanie

Vallières, Isabelle

STRUCTURE

ORGANISATIONNELLE



RAPPORT FINANCIER

2023-2024



États financiers
(non audité)

COOPSCO SAINTE-FOY

Exercice terminé le 31 mai 2024

COOPSCO SAINTE-FOY

États financiers
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2024

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1
États financiers	
Bilan	3
État des résultats	5
État de la réserve négative	6
État des flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers	8
Annexe - Chiffre d'affaires brut, coût des marchandises vendues et frais directs	20
Annexe - Frais de vente, frais administratifs, frais de réseau, frais financiers et autres produits	21
Annexe - État des résultats - St. Lawrence	22

QUÉBEC

815, boul. Lebourgneuf
Bureau 401
Québec (Québec) G2J 0C1

Téléphone 418 659-7374
Télécopieur 418 650-4480

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres de Coopsco Sainte-Foy

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de Coopsco Sainte-Foy, qui comprennent le bilan au 31 mai 2024 et les états des résultats, de la réserve négative et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé adaptées aux particularités de l'entreprise coopérative conformément au Règlement d'application de la Loi sur les coopératives du Québec, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en oeuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mai 2024, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé adaptées aux particularités de l'entreprise coopérative conformément au Règlement d'application de la Loi sur les coopératives du Québec.

*Lemieux Nolet*¹

LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.

Québec (Québec)
Le 24 septembre 2024

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A130007

COOPSCO SAINTE-FOY

Bilan

(non audité)

31 mai 2024

	2024	2023
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	231 133 \$	380 387 \$
Débiteurs	173 592	176 202
Stocks (note 3)	528 958	597 808
Frais payés d'avance	10 249	12 985
	<u>943 932</u>	<u>1 167 382</u>
Placements (note 4)	51 650	50 050
Immobilisations corporelles (note 5)	200 257	130 971
Actifs incorporels (note 6)	18 485	31 219
Impôts futurs (note 14)	-	40 000
	<u>1 214 324 \$</u>	<u>1 419 622 \$</u>

	2024	2023
Passif et avoir des membres et de la coopérative		
Passif à court terme		
Emprunts bancaires (note 7)	32 613 \$	- \$
Créditeurs (note 8)	513 379	386 578
Produits reportés	-	52 508
Dette à long terme échéant à moins d'un an (note 9)	57 742	126 067
	<u>603 734</u>	<u>565 153</u>
Dette à long terme (note 9)	98 845	171 911
Aide gouvernementale reportée (note 10)	13 307	20 307
	<u>715 886</u>	<u>757 371</u>
Avoir des membres (note 11)	138 038	137 598
Avoir de la coopérative		
Surplus d'apport (note 11)	547 761	520 471
Réserve négative	(187 361)	(19 468)
Trop-perçu de l'exercice	-	23 650
	<u>360 400</u>	<u>524 653</u>
	<u>1 214 324 \$</u>	<u>1 419 622 \$</u>

Engagements (note 12)
Événement postérieur à la date du bilan (note 13)

Au nom du conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

COOPSCO SAINTE-FOY

État des résultats
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2024

	2024	2023
Chiffre d'affaires brut (annexe)	5 140 108 \$	5 165 651 \$
Coût des marchandises vendues (annexe)	2 987 067	2 913 685
Trop-perçu brut	2 153 041	2 251 966
Frais directs (annexe)	1 658 150	1 599 890
Frais de vente (annexe)	108 461	109 905
Frais administratifs (annexe)	356 714	392 443
Frais de réseau (annexe)	37 932	32 456
Frais financiers (annexe)	16 851	20 290
Autres produits (annexe)	(132 169)	(194 394)
	2 045 939	1 960 590
Trop-perçu avant rabais aux membres, dons et commandites	107 102	291 376
Rabais aux membres, dons et commandites	(258 645)	(267 726)
Trop-perçu (déficit) avant impôts futurs	(151 543)	23 650
Impôts futurs	40 000	-
Trop-perçu (déficit) de l'exercice	(191 543) \$	23 650 \$

COOPSCO SAINTE-FOY

État de la réserve négative
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2024

	2024	2023
Réserve négative au début de l'exercice	(19 468) \$	(136 882) \$
Trop-perçu de l'exercice précédent	23 650	117 414
Trop-perçu (déficit) de l'exercice courant	(191 543)	-
Réserve négative à la fin de l'exercice	(187 361) \$	(19 468) \$

COOPSCO SAINTE-FOY

État des flux de trésorerie
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2024

	2024	2023
Activités d'exploitation		
Trop-perçu (déficit) de l'exercice	(191 543) \$	23 650 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	31 039	26 003
Amortissement des actifs incorporels	12 735	12 735
Amortissement de l'aide gouvernementale reportée	(7 000)	(7 000)
Impôts futurs	40 000	-
Subvention - Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	(20 000)	-
	(134 769)	55 388
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	2 610	(57 147)
Subventions à recevoir	-	31 136
Stocks	68 850	(209 790)
Frais payés d'avance	2 736	1 913
Créditeurs	126 797	72 452
Produits reportés	(52 508)	31 002
	13 716	(75 046)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(100 321)	(99 249)
Acquisition de placements	(1 600)	-
	(101 921)	(99 249)
Activités de financement		
Variation nette de l'emprunt bancaire	32 613	-
Remboursement de la dette à long terme	(121 392)	(113 259)
Émission de capital social	27 780	27 320
Remboursement de parts sociales	(50)	(214)
	(61 049)	(86 153)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(149 254)	(260 448)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	380 387	640 835
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	231 133 \$	380 387 \$

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2024

1. Statut et nature des activités

La coopérative, constituée en vertu de la Loi sur les coopératives du Québec, exploite un commerce de vente de livres et de matériel scolaire et offre des services alimentaires comprenant une cafétéria, un service de traiteur, des distributrices, un bistro ainsi qu'un café étudiant. Elle porte la bannière de Coopsco.

2. Principales méthodes comptables

2.1 Référentiel comptable applicable

L'entité applique les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé adaptées aux particularités de l'entreprise coopérative conformément au Règlement d'application de la Loi sur les coopératives du Québec.

2.2 Particularités de l'entreprise coopérative

2.2.1 Impôts sur le revenu

Le trop-perçu de l'exercice présenté à l'état des résultats est établi avant l'impôt sur le revenu. Le trop-perçu de l'exercice et les impôts sur le revenu seront inscrits à la réserve au cours de l'exercice suivant, alors qu'un déficit est inscrit à la réserve au cours de l'exercice courant.

L'entité comptabilise les impôts futurs à l'état de la réserve au même moment que les impôts exigibles y sont constatés, soit au cours du prochain exercice si le résultat net se solde par un excédent, soit au cours de l'exercice courant si le résultat net se solde par un déficit.

2.2.2 Avoir des membres

Les parts sont présentées à l'avoir des membres.

2.3 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la valeur nette de réalisation des stocks, sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, ainsi que sur la recouvrabilité de l'actif d'impôts futurs.

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

2.5 Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les charges de vente variables qui s'appliquent.

2.6 Instruments financiers

2.6.1 Évaluation

Évaluation initiale

L'entité évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la coopérative qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la coopérative dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.6.2 Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'entité détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'entité détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

2.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, les périodes et le taux indiqués ci-dessous :

Éléments d'actif	Méthodes	Périodes et taux
Améliorations locatives	linéaire	10 ans
Mobilier de bureau et équipement	linéaire et dégressif	5 ans et 10 ans
Matériel roulant	dégressif	25 %
Équipement informatique	linéaire	5 ans

2.8 Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les périodes indiquées ci-dessous :

Éléments d'actif	Périodes
Logiciels	5 ans et 10 ans

2.9 Constatation des produits

Les produits d'exploitation provenant des ventes de biens et des services alimentaires sont comptabilisés, déduction faite d'une estimation des retours et rabais prévus, lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les marchandises sont expédiées au client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.10 Aide gouvernementale

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent. Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées comme revenu de subventions à titre d'autres produits.

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'entité se conformera aux conditions rattachées aux subventions et que les subventions seront reçues.

2.11 Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

2.12 Impôts

L'entité utilise la méthode des impôts futurs pour comptabiliser les impôts. En vertu de cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Tout changement survenu dans le montant net des actifs et passifs d'impôts futurs est porté aux résultats. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur qui, selon ce qui est à prévoir, s'appliqueront au revenu imposable des exercices au cours desquels les actifs et passifs seront recouverts ou réglés. Les actifs d'impôts futurs sont comptabilisés lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'ils se réaliseront.

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2024

3. Stocks

	2024	2023
Livres	193 047 \$	210 325 \$
Matériel informatique	25 463	39 780
Papeterie et accessoires	261 159	304 809
Services alimentaires	40 057	42 894
Vie et loisirs	9 232	-
	528 958 \$	597 808 \$

4. Placements

	2024	2023
Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire		
Au coût		
5 parts sociales	50 \$	50 \$
5 160 parts privilégiées de catégorie A (2023 - 5 000), sans intérêts, non participantes, sans droit de vote, rachetables au gré de la Fédération à leur valeur nominale de 10 \$ chacune	51 600	50 000
	51 650 \$	50 050 \$

5. Immobilisations corporelles

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	230 745 \$	159 502 \$	71 243 \$	24 864 \$
Matériel de bureau et équipement	415 564	322 621	92 943	69 612
Matériel roulant	23 206	20 603	2 603	3 351
Équipement informatique	88 520	55 052	33 468	33 144
	758 035 \$	557 778 \$	200 257 \$	130 971 \$

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2024

6. Actifs incorporels

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Actifs incorporels				
Logiciels	116 201 \$	97 716 \$	18 485 \$	31 219 \$

7. Emprunts bancaires

L'entité dispose d'un emprunt bancaire d'un montant autorisé de 300 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,50 %. Cet emprunt est garanti par l'universalité des biens et est inutilisé au 31 mai 2024.

De plus, l'entité dispose d'un second emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 50 000 \$, portant intérêt au taux de 10,25 %. Le solde de cet emprunt au 31 mai 2024 est de 32 613 \$.

8. Crédoiteurs

	2024	2023
Fournisseurs	322 233 \$	178 840 \$
Salaires et vacances	111 291	118 557
Sommes à remettre à l'État	79 855	89 181
	513 379 \$	386 578 \$

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2024

9. Dette à long terme

	2024	2023
Emprunt remboursé au cours de l'exercice	- \$	60 000 \$
Emprunt, 9,30 %, remboursable jusqu'en août 2025 par versements mensuels de 3 458 \$, en capital et intérêts, garanti par une hypothèque mobilière au montant de 250 000 \$ portant sur l'universalité des biens présents et futurs servant à l'exploitation de la coopérative, renouvelable en avril 2025	48 786	111 772
Emprunt, 4 %, remboursable jusqu'en juin 2029 par versements mensuels de 1 927 \$, en capital et intérêts, garanti par l'universalité des biens et par le Gouvernement du Canada	107 801	126 206
	156 587	297 978
Dette à long terme échéant à moins d'un an	57 742	126 067
	98 845 \$	171 911 \$

Les versements en capital sur la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants : 2025 - 57 742 \$; 2026 - 30 153 \$; 2027 - 20 758 \$; 2028 - 21 604 \$ et 2029 - 22 484 \$.

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2024

10. Aide gouvernementale reportée

	2024	2023
Solde au début	20 307 \$	27 307 \$
Moins : montant constaté à titre de produits de l'exercice	(7 000)	(7 000)
Solde à la fin	13 307 \$	20 307 \$

11. Avoir des membres

Nombre illimité de parts sociales, d'une valeur nominale de 10 \$ depuis le 1^{er} janvier 2016, remboursables en conformité avec les dispositions prévues par la loi. Un membre ne détient qu'un seul vote, peu importe le nombre de parts sociales détenues.

Parts de qualification

Chaque membre doit détenir une part sociale

	2024	2023
Souscrites et payées		
21 121 parts sociales (2023 - 21 077)	138 038 \$	137 598 \$

Émission

Au cours de l'exercice, l'entité a émis 2 778 (2023 - 2 732) parts sociales en contrepartie d'un montant de 27 780 \$ (2023 - 27 320 \$) en espèces.

Transfert au surplus d'apport

Conformément aux règlements de l'entité, les membres ayant quitté l'établissement d'enseignement depuis une durée déterminée sont réputés avoir fait don de la valeur de leur capital social à l'entité. Au cours de l'exercice, 2 729 parts sociales (2023 - 2 712) ont été transférées au surplus d'apport pour un montant de 27 290 \$ (2023 - 27 110 \$).

Remboursement

Au cours de l'exercice, l'entité a remboursé 5 (2023 - 8) parts sociales en contrepartie d'un montant de 50 \$ (2023 - 214 \$) en espèces.

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2024

12. Engagements

Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire

L'entité est membre de la Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire (Fédération). En vertu d'un règlement sur la contribution obligatoire au capital, l'entité est tenue de souscrire à des parts privilégiées de la Fédération pour une somme déterminée au prorata de son actif. La contribution au capital est de 0,50 % de l'actif jusqu'à ce que les parts privilégiées de la Fédération détenues par l'entité atteignent 5 % du total de son actif. Le montant de la contribution au capital d'une année ne peut être inférieur à 500 \$ ni excéder 5 000 \$ par établissement d'enseignement desservi. Le montant total de la contribution au capital ne peut toutefois excéder 50 000 \$ par établissement d'enseignement desservi pour l'ensemble des années de contribution. Au cours de l'exercice, la coopérative a souscrit 160 parts privilégiées de catégorie A pour une somme de 1600 \$.

Lors de l'assemblée générale annuelle de la Fédération du 9 juin 2022, il a été résolu de cotiser pour la période d'adhésion couverte par le paiement annuel de la quote-part comprise entre le 1er août 2023 et le 31 juillet 2024 sur le chiffre d'affaires cotisable au 31 mai 2023.

Le chiffre d'affaires cotisable de l'exercice 2024 devant servir au calcul des quotes-parts de l'exercice 2025 est de 4 799 243 \$ pour l'établissement de Sainte-Foy et de 109 783 \$ pour l'établissement de St. Lawrence pour un total de 4 909 026 \$ (2023 - 4 914 278 \$). Le chiffre d'affaires cotisable représente les ventes brutes de l'exercice moins les rabais aux membres qui totalisent 231 082 \$ (2023 - 251 373 \$).

L'entité doit verser à la Fédération une quote-part pour les services courants correspondants à 0,50 % de son chiffre d'affaires cotisable. Cette quote-part ne peut être inférieure à 1 000 \$ pour l'ensemble des établissements d'enseignement desservis ni excéder 23 000 \$ par établissement d'enseignement desservi. La cotisation du prochain exercice est de 23 000 \$ (2023 - 23 000 \$).

L'entité doit verser à la Fédération une quote-part pour les services commerciaux correspondants à 0,10 % de son chiffre d'affaires cotisable. Cette quote-part ne peut excéder 15 000 \$ par établissement d'enseignement desservi. La cotisation du prochain exercice est de 4 909 \$ (2023 - 4 914 \$).

L'entité doit verser à la Fédération une cotisation annuelle pour les services courants équivalents à 2 \$ pour chaque nouveau membre. Au cours de l'exercice, 2 788 membres (2023 - 2 732) ont adhéré à l'entité, représentant ainsi une cotisation de 5 576 \$ (2023 - 5 464 \$).

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2024

12. Engagements (suite)

L'entité doit également verser à la Fédération une cotisation annuelle pour les services des technologies de l'information, équivalent à 6\$ par nouveau membre. Cette cotisation ne peut excéder 30 000 \$ par établissement d'enseignement desservi. Au cours de l'exercice, 2 788 membres (2023 - 2 732) ont adhéré à l'entité, représentant une cotisation de 16 728 \$ (2023 - 16 392 \$).

Cégep de Sainte-Foy

En vertu d'un protocole d'entente échéant le 31 mai 2025, l'entité s'est engagée à verser à titre de loyer pour la librairie, une redevance de 1,25 % des ventes nettes excluant les ventes des services alimentaires, des ventes provenant des soumissions au Cégep et de certains autres items. Au cours de l'exercice, un montant de 33 456 \$ (2023 - 30 335 \$) a été versé.

L'entité est locataire pour les espaces des services alimentaires en vertu d'un bail échéant le 31 mai 2025. Le paiement minimum exigible au cours du prochain exercice est de 180 000 \$.

13. Événement postérieur à la date du bilan

Après la fin de l'exercice, l'entité a obtenu une marge de crédit additionnelle de 300 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,50 %. Cet emprunt est garanti par l'universalité des biens et par le cautionnement de la Fédération.

14. Actifs d'impôts futurs

L'entité dispose de pertes fiscales dont les dates d'expiration des périodes pendant lesquelles elle pourra s'en prévaloir :

	Fédéral	Provincial
2032	59 879 \$	85 380 \$
2033	50 135	49 536
2035	107 812	107 511
2036	174 194	173 982
2039	22 603	26 741
2054	89 915	92 405
	504 538 \$	535 555 \$

Les actifs d'impôts futurs relatifs à ces pertes ont été évalués à 0 \$ (2023 : 40 000 \$).

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2024

15. Opérations avec les membres

Au cours de l'exercice, l'entité a réalisé 75 % (2023 - 85 %) de son chiffre d'affaires avec les membres au sens de l'article 17 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives.

16. Exposition aux risques financiers

L'entité, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'entité aux risques à la date du bilan, soit au 31 mai 2024.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'entité est exposée à ce risque principalement en regard de ses crédettes, de son emprunt bancaire et de sa dette à long terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'entité sont liés aux débiteurs et aux subventions à recevoir. L'entité consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'entité est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe et variable assujettissent l'entité à un risque de juste valeur.

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2024

17. Ventes de livres

Aux fins de l'application du Règlement sur l'agrément des librairies, les ventes de livres se répartissent comme suit :

	2024	2023
Ventes aux institutions	80 092 \$	58 854 \$
Ventes aux particuliers	1 968 350	1 788 343
	2 048 442 \$	1 847 197 \$

18. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.

COOPSCO SAINTE-FOY

Annexe - Chiffre d'affaires brut, coût des marchandises vendues et frais directs
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2024

	2024	2023
Chiffre d'affaires brut		
Librairie, fournitures et informatique	3 060 596 \$	2 778 451 \$
Services alimentaires	2 079 512	2 387 200
	5 140 108 \$	5 165 651 \$
Coût des marchandises vendues		
Stocks au début de l'exercice	597 808 \$	388 018 \$
Achats	2 877 774	3 083 789
	3 475 582	3 471 807
Stocks à la fin de l'exercice	528 957	597 808
	2 946 625	2 873 999
Frais de transport	40 442	39 686
	2 987 067 \$	2 913 685 \$
Frais directs		
Salaires et charges sociales	1 324 745 \$	1 267 547 \$
Assurances	15 702	15 050
Entretien et réparations	18 864	20 082
Formation	5 686	16 969
Loyer	213 456	212 005
Sécurité	2 229	2 558
Taxes et permis	29 904	23 014
Télécommunications	3 790	3 927
Amortissement des immobilisations corporelles	31 039	26 003
Amortissement des actifs incorporels	12 735	12 735
	1 658 150 \$	1 599 890 \$

COOPSCO SAINTE-FOY

Annexe - Frais de vente, frais administratifs, frais de réseau, frais financiers et autres produits
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2024

	2024	2023
Frais de vente		
Publicité	4 645 \$	4 446 \$
Cartes de crédit	48 319	48 800
Frais de magasin	49 460	50 792
Voyage et représentation	5 436	5 553
Créances douteuses	601	314
	108 461 \$	109 905 \$
Frais administratifs		
Salaires et charges sociales	296 878 \$	299 419 \$
Entretien et réparations	40 680	23 879
Fournitures de bureau	4 762	9 694
Honoraires professionnels	14 394	59 451
	356 714 \$	392 443 \$
Frais de réseau		
Redevances	27 960 \$	24 307 \$
Éducation et intercoopération	9 972	8 149
	37 932 \$	32 456 \$
Frais financiers		
Intérêts et frais bancaires	2 965 \$	3 660 \$
Intérêts de la dette à long terme	13 886	16 630
	16 851 \$	20 290 \$
Autres produits		
Subvention - Soutien aux librairies - Patrimoine canadien	44 354 \$	45 696 \$
Subvention PACTE - Ministère de l'Éducation	-	40 000
Subvention - Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	20 000	-
Titres de transport	20 039	25 983
Intérêts	6 626	10 675
Divers	34 150	65 040
Amortissement de l'aide gouvernementale reportée	7 000	7 000
	132 169 \$	194 394 \$

COOPSCO SAINTE-FOY

Annexe - État des résultats - St. Lawrence
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2024

	2024	2023
Services alimentaires	109 783 \$	143 537 \$
Autres	1 170	1 858
	110 953	145 395
Coût des marchandises vendues	50 968	67 108
Trop-perçu brut	59 985	78 287
Dépenses d'opération	63 536	70 498
Trop-perçu (déficit) avant redevances locatives	(3 551)	7 789
Redevances locatives	-	1 662
Trop-perçu net (déficit)	(3 551) \$	6 127 \$

Les chiffres sont présentés à titre d'information et sont inclus dans les résultats de l'entité.